



## **PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 08 MARS 2022 À 19 H 00**

**Présents** : M. Gérard ANDRE, Mme Roseline ARMENGAUD, M. Fabrice IGOUNET (absent de la délibération n°1 à la délibération n°4, présent de la délibération n°5 à la délibération n°24), Mme Valérie VIGNE, M. Patrick FERRARI, Mme Annette BALAGUE, M. Félix MANERO, Mme Véronique FABREGAS (absent de la délibération n°1 à la délibération n°15, présent de la délibération n°16 à la délibération n°24), M. Francis MUSARD, Mme Monique PONS, M. Patrick DUBLIN, M. Daniel THOMAS, Mme Caroline ANDREU, M. Jean-Jacques BECHENY, Mme Caroline CHALLET, Mme Marie CLAIREFOND, Mme Nelly DENES, Mme Thérèse FOISSAC, M. Alexis FRIGOUL, M. Jean-Pierre JAMMES, M. Thierry RAFAZINE, M. Laurent TALBOT, Mme Hélène TOULY, M. Nicolas TOURNIER.

**Pouvoir(s)** : M. Jean-Charles VALMY pouvoir à Mme Monique PONS, M. Bertrand DEBUISSER pouvoir à Mme Roseline ARMENGAUD.

**Absent(s) excusé(s)** : Mme Lylia CHALLAL, Mme Christine MERLE-JOSE, Mme Mireille OVADIA.

**Secrétaire de séance** : Monsieur Félix MANERO.

**Rappel de l'ordre du jour :**

**CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 08 MARS 2022  
à 19 H 00  
Salle du Conseil**

**ORDRE DU JOUR :**

**AFFAIRES GÉNÉRALES - RESSOURCES - MOYENS**

- 1 Approbation du Procès-verbal du conseil municipal du 4 janvier 2022
- 2 Décisions prises par le Maire dans le cadre de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales
- 3 Création de postes
- 4 Modification du temps de travail d'un poste d'adjoint technique principal 2ème classe au service RHEPC
- 5 Approbation de la convention de mise à disposition partielle du Conseiller numérique auprès de la Mission Locale Haute-Garonne
- 6 Démarche Qualité de Vie au Travail : approbation d'un avenant à la convention de prestation avec le Centre de gestion
- 7 Débat sur la protection sociale complémentaire - prévoyance
- 8 Approbation du contrat groupe assurance statutaire 2022-2025
- 9 Placiers : modification de la délibération 2021.141 : actualisation de l'indice minimum de traitement
- 10 Forum intercommunal pour l'emploi édition 2021 : répartition des subventions entre les villes organisatrices

**FINANCES - MARCHÉS PUBLICS**

- 11 Travaux de construction du nouveau groupe scolaire : Demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) 2022
- 12 Travaux de construction du foyer municipal : Demande de subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) 2022
- 13 Marché de travaux pour la construction du nouveau foyer municipal : caractère infructueux du lot n°8 Menuiseries extérieures Serrurerie et du lot n°11 Chauffage Ventilation Climatisation
- 14 Travaux d'aménagement du parc municipal : avenants au marché de travaux
- 15 Aménagement des futurs locaux de la Direction des Services Techniques, de l'Urbanisme, de l'Environnement : avenants au marché de travaux.

- 16 Réaménagement d'un bâtiment route de Fronton en bar brasserie : avenants au marché de travaux

### **URBANISME - AMÉNAGEMENT - ENVIRONNEMENT**

- 17 Cession immeuble 131 route de Fronton
- 18 Adoption de l'avenant n°1 à la convention d'opération "Cœur de Ville - Aucamville" entre l'EPFL du Grand Toulouse et la commune
- 19 Taxe locale sur la publicité extérieure : exonération de la publicité sur les abris-voyageurs

### **CULTURE - SPORT - VIE ASSOCIATIVE**

- 20 Dispositif « cultur'bus » - Modalités d'achat de places : adoption d'une convention de partenariat entre le Théâtre et Orchestre national du Capitole et la ville d'Aucamville
- 21 Attribution de subvention à la FNATH Grand Sud section Aucamville
- 22 Attribution d'une avance sur subvention à l'association du personnel

### **PETITE ENFANCE - ENFANCE - JEUNESSE**

- 23 Approbation de la convention pour la gestion d'un service de relais petite enfance

## MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR :

Préalablement à l'examen de l'ordre du jour, Monsieur le Maire soumet à l'assemblée l'examen d'une question supplémentaire soumise à délibération au regard de l'actualité :

- Subvention exceptionnelle - aide d'urgence aux victimes du conflit ukrainien

Le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité pour cette modification d'ordre du jour.

## AFFAIRES GÉNÉRALES - RESSOURCES - MOYENS

**Objet : Approbation du Procès-verbal du conseil municipal du 4 janvier 2022**

**Article unique :** d'approuver le procès-verbal du Conseil municipal du 4 janvier 2022.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

**Objet : Décisions prises par le Maire dans le cadre de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales**

**Article unique :** de prendre acte de la communication des décisions suivantes :

Champs de délégation	N° décision	Date	Objet	Montant
Délivrance de concessions dans le cimetière	Provisoire	14/01/2022	Concession de 30 années d'une superficie de 2,86m <sup>2</sup>	200 €
Louage de choses	DEC 51.2021	28/12/2021	Convention d'occupation du domaine public avec Free Mobile pour l'implantation d'une antenne de radiotéléphonie sur un pylône d'éclairage du stade municipal	Loyer de 8 000€/an
	DEC 52.2021	31/12/2021	Convention d'occupation précaire des locaux 117 rte de Fronton avec le Cbe Nord 31 pour l'occupation d'un bureau de permanence (dispositif PLIE) pour l'année 2022	Gracieux
	DEC 53.2021	31/12/2021	Convention d'occupation précaire des locaux 117 rte de Fronton avec Cap Emploi pour l'occupation d'un bureau de permanence pour le premier trimestre 2022	Gracieux
	DEC 8.2022	14/02/2022	Convention d'occupation précaire avec la société CANIDELITE pour les terrains situés 25 chemin de la Plaine Andrau pour 2022-2024	Loyer de 2 978€/trimestre
Tarification	DEC 2.2022	10/01/2022	Tarifs pour le festival de guitare 2022	Divers tarifs
	DEC 6.2022	24/01/2022	Tarifs pour les sorties organisées par l'accueil de loisirs sans hébergement	Divers tarifs

			d'Aucamville pour les vacances de février 2022	
<b>Aliénation de gré à gré de biens mobiliers</b>	DEC 1.2022	06/01/2022	Aliéner un meuble « buffet park » à Gisèle ETIENNE	40 € TTC
<b>Demande de subvention</b>	DEC 7.2022	26/01/2022	Solliciter une subvention auprès de l'Etat pour le projet d'investissement des cuisines centrales d'Aucamville pour l'année 2022	Taux le plus large possible Coût du projet : 27 800 € HT
	DEC 10.2022	21/02/2022	Solliciter une subvention auprès de la CAF pour les travaux acoustiques et d'accessibilité à la Halte-Garderie Les Galopins	Taux le plus large possible (80%) Coût du projet : 7 482,35€ HT
<b>Dépôt d'un permis de construire</b>	DEC 3.2022	17/01/2022	Dépôt d'une demande de permis de construire valant autorisation de travaux au titre des ERP pour la modification d'une partie du bâtiment du centre culturel Alain Savary par transformation de l'espace dédié au boulodrome en un local pour les archives municipales et deux salles de réunion	/
	DEC 4.2022	17/01/2022	Dépôt d'une demande de permis de construire valant autorisation de travaux au titre des ERP pour la construction d'un troisième groupe scolaire, d'un ALAE et d'un restaurant scolaire, chemin Auguste Gratian	/
<b>Recours à un professionnel du droit</b>	DEC 5.2022	21/01/2022	Confier à Maître Thomas SIRE (cabinet BOUYSSOU et Associés) la défense et la représentation des intérêts de la commune dans l'affaire opposant la ville à HBM ARCHITECTURE	Taux horaire de 230 € HT Pour représentation aux tribunaux : 400 € HT

Champs de délégation	N° décision	Date	Type de marché	Objet marché	Titulaire	Montant HT
Marchés et accords-cadres	DEC 9.2022	21/02/2022	Avenant n°3 marché à procédure adaptée – contrat maintenance	Fourniture et déploiement d'une solution téléphonique sous IP – ajout de 3 licences voix supplémentaires	Hexatel	+36,90 €/an

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

## **Objet : Création de postes**

**Article 1** : de créer quatre postes à temps complet :

- 3 postes d'adjoints territoriaux d'animation au service petite enfance
- 1 poste d'animateur au service éducation jeunesse.

**Article 2** : de prévoir la dépense correspondante au budget communal.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

## **Objet : Modification du temps de travail d'un poste d'adjoint technique principal 2ème classe au service RHEPC**

**Article 1** : de modifier le temps de travail d'un poste d'adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet de 30 h hebdomadaires à 32 h hebdomadaires, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2022.

**Article 2** : de prévoir la dépense correspondante au budget communal.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

## **Objet : Approbation de la convention de mise à disposition partielle du Conseiller numérique auprès de la Mission Locale Haute-Garonne**

**Article 1** : d'approuver la convention de mise à disposition partielle d'un agent communal auprès de la Mission locale Haute-Garonne.

**Article 2** : d'autoriser le Maire à signer la convention de mise à disposition partielle d'un agent communal, auprès de la Mission Locale Haute-Garonne.

**Article 2** : de demander le remboursement des sommes dues à ce titre. La mission locale rembourse 40% de la rémunération globale, après déduction à hauteur de 40% de la subvention perçue par la Commune d'Aucamville dans le cadre du plan de relance.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

## **Objet : Démarche Qualité de Vie au Travail : approbation d'un avenant à la convention de prestation avec le Centre de gestion**

**Article 1** : d'approuver l'avenant à la convention de prestation avec le Centre de Gestion 31 concernant la démarche Qualité de Vie au Travail.

**Article 2** : d'autoriser le Maire à signer ledit avenant.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

## **Objet : Débat sur la protection sociale complémentaire - prévoyance**

**Article 1 :** de prendre acte du débat sur la protection sociale complémentaire.

**Article 2 :** de confier à un groupe de travail associant les représentants au comité technique, la mission de faire des propositions pour la mise en oeuvre de cette protection sociale complémentaire.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

## **Objet : Approbation du contrat groupe assurance statutaire 2022-2025**

**Article 1 :** d'adhérer au service Contrat Groupe du CDG31 à l'occasion de la mise en place du contrat groupe d'Assurance statutaire 2022/2025, aux conditions précédemment exposées.

### **Article 2 :**

- de souscrire à la couverture afférente aux agents affiliés à l'IRCANTEC aux conditions qui correspondent à l'exposé, soit 0,60 %.

- de souscrire à la couverture des risques afférents aux agents affiliés à la CNRACL aux conditions de garanties et de taux suivantes :

- Décès 0.15 %
- Accident et maladie imputable au service 2.32 %
- Accident et maladie non imputables au service sauf maladie ordinaire, maternité, congé de naissance, congé pour l'arrivée d'un enfant en vue de son adoption, congé adoption et paternité/accueil de l'enfant 6.03 %

Soit un taux global de 8.50 %.

**Article 3 :** d'autoriser le Maire à signer tous les documents contractuels et conventionnels relatifs aux décisions précédentes, ainsi qu'à procéder au choix des variables de couverture (bases de l'assurance et de couverture au titre des rémunérations assurées).

**Article 4 :** d'inscrire au budget de la structure les sommes correspondantes au recours à la mission optionnelle du CDG31 et aux primes annuelles d'assurance.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

## **Objet : Placiers : modification de la délibération 2021.141 : actualisation de l'indice minimum de traitement**

**Article unique :** l'article 3 de la délibération n°2021.141 du 14 décembre 2021 est modifié de la façon suivante : les receveurs placiers seront amenés à participer notamment à des réunions de commission dont le temps de présence sera rémunéré sur la base de l'indice minimum de traitement. A titre indicatif, cela représente l'indice brut 371, indice majoré 343 au 01/01/2022.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

**Objet : Jury de recrutement communication - création d'un poste d'agent vacataire**

**Article 1** : de créer un poste de vacataire à temps non complet pour siéger au jury de recrutement pour le poste de responsable communication.

**Article 2** : le/la vacataire sera rémunéré-e sur la base horaire brute de 85.50 €.

**Article 3** : de prévoir la dépense correspondante au budget communal.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

**Objet : Forum intercommunal pour l'emploi édition 2021 : répartition des subventions entre les villes organisatrices**

**Article 1** : d'approuver la répartition suivante pour la subvention de 2 000 euros attribuée par la région Occitanie :

- L'Union : 1 390 €
- Launaguet : 135 €
- Saint Jean : 233 €
- Aucamville : 119 €
- Fonbeauzard : 123 €

**Article 2** : d'approuver la répartition suivante pour la subvention de 5 000 euros attribuée par Toulouse Métropole :

- L'Union : 3 474 €
- Launaguet : 337 €
- Saint Jean : 583 €
- Aucamville : 297 €
- Fonbeauzard : 309 €

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.



## **FINANCES - MARCHÉS PUBLICS**

**Objet : Travaux de construction du nouveau groupe scolaire : Demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) 2022**

**Article 1 :** d'approuver le dossier de réalisation de l'opération suivante :

- Travaux de construction d'un nouveau groupe scolaire pour un montant de 7 706 000 € HT,

**Article 2 :** d'approuver le plan de financement des travaux.

**Article 3 :** de solliciter au titre de la DETR 2022 une subvention au taux le plus large possible pour ces travaux.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

**Objet : Travaux de construction du foyer municipal : Demande de subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) 2022**

**Article 1 :** d'approuver le dossier de réalisation de l'opération suivante :

- Travaux de construction d'un foyer municipal pour un montant de 1 378 430,96 € HT,

**Article 2 :** d'approuver le plan de financement des travaux,

**Article 3 :** de solliciter au titre de la DSIL 2022 une subvention au taux le plus large possible pour ces travaux.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

**Objet : Marché de travaux pour la construction du nouveau foyer municipal : caractère infructueux du lot n°8 Menuiseries extérieures Serrurerie et du lot n°11 Chauffage Ventilation Climatisation**

**Article 1<sup>er</sup> :** de déclarer inacceptable l'offre de la société ENTREPRISE P.O. pour le lot n°8 Menuiseries extérieures Serrurerie du marché n°2021.12 relatif aux travaux de construction du foyer municipal.

**Article 2 :** de déclarer irrégulière l'offre de la société CFC pour le lot n°11 Chauffage Ventilation Climatisation du marché n°2021.12 relatif aux travaux de construction du foyer municipal.

**Article 3 :** de déclarer inacceptable l'offre de la société ANVOLIA 31 pour le lot n°11 Chauffage Ventilation Climatisation du marché n°2021.12 relatif aux travaux de construction du foyer municipal.

**Article 4 :** de déclarer les lots n°8 et 11 sans suite pour cause d'infructuosité.

**Article 5 :** de relancer une consultation sous la forme de marchés à procédure adaptée pour la partie Menuiseries extérieures Serrurerie et pour la partie Chauffage Ventilation Climatisation.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

**Objet : Travaux d'aménagement du parc municipal : avenants au marché de travaux**

**Article 1 :** d'approuver les différents avenants avec les entreprises citées dans la présente délibération pour un montant total en plus-value de 16 130 € HT,

N° Lot	Entreprise	Objet du lot	Montant initial lot HT	N° avenant	Montant total des avenants HT	Montant total lot HT
1	THOMAS & DANIZAN	VRD	166 672 €	1	+ 15 992 €	182 664 €
2	PEPINIERES DU LANGUEDOC	Espaces verts Mobilier urbain	244 539.60 €	1	+ 138 €	244 677.60 €

**Article 2 :** d'approuver la prolongation du lot n°1 VRD jusqu'au 31 mars 2022.

**Article 3 :** d'approuver la prolongation du lot n°2 Espaces verts et mobilier urbain jusqu'au 15 avril 2022.

**Article 4 :** d'autoriser le Maire à signer ces avenants.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

**Objet : Aménagement des futurs locaux de la Direction des Services Techniques, de l'Urbanisme, de l'Environnement : avenants au marché de travaux.**

**Article 1 :** d'approuver les différents avenants avec les entreprises citées dans la présente délibération pour un montant total en plus-value de 2 316.20 € HT,

N° Lot	Entreprise	Objet du lot	Montant initial lot HT	N° avenant	Montant total des avenants HT	Montant total lot HT
1	THOMAS & DANIZAN	VRD	84 633 €	1	- 175 €	84 458 €
3	SELVEA	Construction modulaire	527 119.10 €	1	+ 151.20 €	527 270.30 €
4	EMPREINTE METAL	Serrurerie et clôture	19 505.50 €	1	+ 2 340 €	21 845.50 €

**Article 2 :** d'autoriser le Maire à signer ces avenants.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

**Objet : Réaménagement d'un bâtiment route de Fronton en bar brasserie : avenants au marché de travaux**

**Article 1 :** d'approuver les différents avenants avec les entreprises citées dans la présente délibération pour un montant total en plus-value de 15 388.14 € HT,

N° Lot	Entreprise	Objet du lot	Montant initial lot HT	N° avenant	Montant total des avenants HT	Montant total lot HT
1	RENOVATION 31	Démolition / Gros œuvre	133 003.05 €	1	+6 551.64 €	139 554.69 €
2	CIE OCCITANE MONTAGE PREFABRIQUES	Charpente et murs en ossature bois / Bardage	56 898.50 €	1	+5 355 €	62 253.50 €
4	EMPREINTE METAL	Métallerie / Serrurerie	50 949.70 €	1	+3 481.50 €	54 431.20 €

**Article 2 :** d'autoriser le Maire à signer ces avenants.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

## **URBANISME - AMÉNAGEMENT - ENVIRONNEMENT**

### **Objet : Cession immeuble 131 route de Fronton**

**Article 1 :** d'autoriser la cession d'une parcelle de 613m<sup>2</sup> environ, sise 131 route de Fronton, au prix net vendeur de 320 000 euros, à Mme CAMPO CASTILLO Charlotte, Mme ESPEILLAC Hélène et M. GAYRAUD Sébastien, ou toute autre personne morale qui s'y substituerait et qui aurait pour seuls et uniques associés lesdites personnes physiques ci-dessus visées.

**Article 2 :** d'autoriser Monsieur Le Maire ou son représentant à signer la promesse de vente et l'acte authentique desdits biens ainsi que toutes pièces afférentes à ce dossier.

**Article 3 :** le maintien de la hauteur du bâtiment actuel étant substantiel dans l'esprit de la commune la promesse contiendra une servitude rendant impossible sur le terrain cédé l'existence ou l'édification de toute construction d'une hauteur supérieure à une hauteur correspondant à un Rez-de-chaussée plus un étage (R+1), grevant le bien vendu et profitant au domaine public.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

### **Objet : Adoption de l'avenant n°1 à la convention d'opération "Cœur de Ville - Aucamville" entre l'EPFL du Grand Toulouse et la commune**

**Article 1 :** d'approuver l'avenant à la convention d'opération « Cœur de ville-Aucamville », ci-annexé.

**Article 2 :** d'autoriser le Maire à signer cet avenant.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

### **Objet : Taxe locale sur la publicité extérieure : exonération de la publicité sur les abris-voyageurs**

**Article 1 :** d'exonérer de la taxe locale sur la publicité extérieure les dispositifs publicitaires apposés sur les abris-voyageurs, tels que définis par l'article R.581-43 du Code de l'environnement, implantés sur le domaine public de Toulouse Métropole.

**Article 2 :** de maintenir, pour les autres dispositions, le régime de la taxe locale sur la publicité extérieure tel qu'il résulte des délibérations antérieures.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

## **CULTURE - SPORT - VIE ASSOCIATIVE**

**Objet : Dispositif « cultur'bus » - Modalités d'achat de places : adoption d'une convention de partenariat entre le Théâtre et Orchestre national du Capitole et la ville d'Aucamville**

**Article 1 :** d'approuver les termes de la convention de partenariat avec Toulouse Métropole au sujet du dispositif « Cultur'Bus ».

**Article 2 :** d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

**Objet : Attribution de subvention à la FNATH Grand Sud section Aucamville**

**Article unique :** d'approuver l'attribution de subvention suivante pour l'année 2021 :

- SOCIAL : Association FNATH (Association des accidentés de la vie) Grand Sud section Aucamville : 150 euros

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

**Objet : Attribution d'une avance sur subvention à l'association du personnel**

**Article unique :** d'approuver l'attribution de la subvention suivante :

- Association du personnel de la ville d'Aucamville : 7 500 euros

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

## **PETITE ENFANCE - ENFANCE - JEUNESSE**

**Objet : Approbation de la convention pour la gestion d'un service de relais petite enfance**

**Article 1 :** d'approuver la convention de gestion du service Relais petite-enfance d'Aucamville - Fonbeauzard.

**Article 2 :** d'autoriser le Maire à signer ladite convention avec la commune de Fonbeauzard définissant les modalités d'organisation et de financement du Relais petite-enfance.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

## **QUESTION SUPPLEMENTAIRE**

**Objet : Subvention exceptionnelle - aide d'urgence aux victimes du conflit ukrainien**

**Exposé :**

La Russie a lancé une offensive militaire contre l'Ukraine le 24 février dernier. Les attaques russes ont frappé plusieurs villes ukrainiennes dont la capitale Kiev. Ce conflit touche malheureusement les populations civiles. Sur le terrain, les dommages causés aux infrastructures civiles ont privé des centaines de milliers de personnes de chauffage, d'électricité et d'eau. Des centaines d'habitations ont été endommagées ou détruites, tandis que les ponts et les routes touchés par les bombardements ont laissé certaines communautés coupées des marchés des denrées alimentaires et d'autres produits de base.

Les besoins humanitaires les plus urgents sont les services médicaux d'urgence, les médicaments essentiels, les fournitures et équipements de santé, l'eau potable pour la consommation et l'hygiène, ainsi que les abris et la protection pour les personnes déplacées de leur domicile.

Dans le cadre de la mobilisation pour les populations d'Ukraine victimes du conflit, le ministère de l'Europe et des affaires étrangères propose de contribuer financièrement au Fonds d'action extérieure des collectivités territoriales (FACECO).

Créé en 2013, le FACECO (fonds d'action extérieure des collectivités territoriales) est un fonds de concours géré par le Centre de crise et de soutien (CDCS) du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE). Il permet aux collectivités territoriales qui le désirent d'apporter une aide d'urgence aux victimes de crises humanitaires à travers le monde, qu'il s'agisse de crises soudaines (comme les catastrophes) ou durables (comme en cas de conflit).

Il est proposé de contribuer financièrement à ce fonds pour exprimer concrètement la solidarité de la commune d'Aucamville au peuple ukrainien.

**Décision :**

Le Conseil Municipal,

Vu l'article L 1115-1 du Code général des collectivités territoriales,  
Vu l'urgence de la situation,  
Entendu l'exposé de M. ANDRE, Maire, et après en avoir délibéré,

## Décide

**Article 1 :** d'allouer une subvention de 3 000 euros aux fonds d'action extérieure des collectivités territoriales (FACECO) « Action UKRAINE – Soutien aux victimes du conflit » géré par le Centre de crise et de soutien du ministère de l'Europe et des affaires étrangères.

**Article 2 :** de charger le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires et de signer tous les documents utiles.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

Le secrétaire de séance,

Monsieur Félix MANERO